



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 12 septembre 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 18-09-12-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 18-09-12-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 10.3.2 « Autorisation de signature de l'entente de délégation concernant la gestion du programme d'aménagement durable des forêts pour la Montérégie 2018-2020 et désignation de la MRC Brome-Missisquoi à titre de responsable de l'administration de l'entente : autorisation ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun sujet traité.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2018 : ADOPTION**

CA 18-09-12-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 15 août 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

4.1 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉ) POUR FAVORISER L'INTERCONNEXION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAUX AVEC LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX CISSS DE LA MONTÉRÉGIE OUEST (CISSMO)**



Madame Élyse Lapointe, conseillère en promotion de la santé du CISSSMO, et monsieur Sébatien Legros, agent de soutien en développement social de la MRC, présentent le projet d'interconnexion des services de transport collectif régionaux sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges. Deux volets de demandes de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sont prévus, soit subventionner les opérations du transport collectif hors CMM pour les municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac et Rigaud et permettre l'embauche d'un consultant en transport collectif pendant un an dans le but de développer des interconnexions régionales. Madame Lapointe informe qu'à l'été 2017, le CISSSMO, accompagné des partenaires communautaires, ont effectué une étude des besoins en transport collectif pour les huit municipalités de Soulanges qui ne disposent pas d'offre en matière de transport collectif. Les municipalités concernées ont été rencontrées dans le cadre de cette démarche et elles ont reconnu l'importance d'avoir une offre de transport collectif pour leurs citoyens. Monsieur Legros précise que le transport collectif est un enjeu principal dans la révision de la Politique de développement social durable de la MRC.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 18-09-12-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 18-09-12 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-09-12, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE (INFO TERRITOIRE) : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE



CONSIDÉRANT la résolution du conseil du 29 août 2018, numéro 18-08-29-05, adoptant le compte rendu de la réunion de la table des ressources humaines du 21 août 2018;

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables;

CONSIDÉRANT l'aide financière du gouvernement dont bénéficie la MRC dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT le stage en géomatique effectué à la MRC du 30 avril au 17 août 2018, l'expérience et la formation de la candidate;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée le 30 août 2018 entre l'Employeur et le Syndicat;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 18-09-12-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'octroyer un contrat de travail à durée déterminée à madame Tahio Isabel Arena Oropeza à titre de technicienne en géomatique (Info territoire), avec un statut de salariée temporaire, du 20 août 2018 au 20 août 2019, renouvelable annuellement, jusqu'à un maximum de trois (3) années, selon un horaire de 35 heures par semaine, avec une rémunération selon la classe 5 et l'échelon 4 de la convention collective en vigueur, et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat en fonction de la lettre d'entente entre la MRC et le Syndicat qui précise exceptionnellement les conditions de travail.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

9.1 TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE POUR LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP) : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme Charlebois Séguin, Avocats-conseils pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale se termine le 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Charlebois Séguin, Avocats-conseils à meilleur tarif pour les services de M^e Mario Charlebois à titre de procureur afin de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales et de M^e Alain Séguin à titre de procureur suppléant;



CONSIDÉRANT l'expérience de M^e Charlebois d'agir en poursuites réglementaires et pénales;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 412;

POUR CES MOTIFS,

CA 18-09-12-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de renouveler le contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale à la firme *Charlebois Séguin Avocats-conseils* pour les services de M^e Mario Charlebois à titre de procureur afin de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales et de M^e Alain Séguin à titre de procureur suppléant pour un montant maximum de 24 719,63 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Proposition adoptée.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1 PROJET PILOTE DE COLLECTE INTELLIGENTE – ACHAT DES ÉQUIPEMENTS : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution du conseil du 23 mai 2018, numéro 18-05-23-20, autorisant l'implantation d'un projet pilote de collecte intelligente et de tarification incitative de 1000 unités d'occupation sur les territoires de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la municipalité de Sainte-Marthe pour la collecte des matières recyclables et la collecte des déchets;

CONSIDÉRANT l'offre de services de *Latéral Innovations inc.* pour l'achat des équipements nécessaires à la mise en œuvre de la collecte intelligente pour les matières recyclables (système Innovatrac RFID pour camion, système de caméra, scanneur RFID, rétro-installation des puces sur les bacs de recyclage), en date du 28 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 18-09-12-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat à *Latéral Innovations inc.* pour l'achat des équipements nécessaires à la collecte intelligente des matières recyclables pour un montant maximal de 24 999 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

10.2.2 CRISE DU MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES - RÉPONSE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDELCC) À LA DEMANDE D'INTERVENTION PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.



10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

10.3.1 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2018-2021 - BUDGET ANNUEL SUPPLÉMENTAIRE DE 280 000 \$ ATTRIBUÉ AUX RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE LA MONTÉRÉGIE PAR LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il informe que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs attribue un budget annuel supplémentaire de 280 000 \$ aux régions administratives de la Montérégie, de l'Estrie et du Centre du Québec, ce qui signifie un montant additionnel de 93 333 \$ pour la région de la Montérégie.

10.3.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS POUR LA MONTÉRÉGIE 2018-2020 ET DÉSIGNATION DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018 pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente serait dotée d'une somme de 653 841 \$ pour financer des projets liés à différentes fonctions de la forêt;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Montérégie (également collectivement appelées les « délégataires ») doivent désigner une MRC à titre de responsable de l'administration de ladite entente;

CONSIDÉRANT que le rapport final du PADF 2015-2018 a été déposé et adopté;

POUR CES MOTIFS,

CA 18-09-12-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

de confirmer la fermeture du Programme d'aménagement durable des forêts 2015-2018;

d'accepter la nouvelle entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 à intervenir avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

d'autoriser le préfet à signer au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ladite entente;

de mandater le préfet pour signer le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets pour chacune des années du programme, conditionnellement à l'adoption des bilans et registres annuels par la Table de concertation des préfets de la Montérégie;

de désigner la MRC Brome-Missisquoi à agir à titre de délégataire dans le cadre du projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et de consentir à ce que cette dernière mandate l'Agence forestière de la Montérégie pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Proposition adoptée.



10.4 ÉCOCENTRES

10.4.1 RÉSEAU DES ÉCOCENTRES - ENTENTE AVEC LE ZÈBRE ROUGE POUR LA COLLECTE DE BICYCLETTES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la fin de l'entente signée avec le Zèbre Rouge en août 2017 pour la collecte de bicyclettes à l'écocentre de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bienfaisance le Zèbre Rouge, ayant pour mission d'offrir des emplois aux personnes de la région de Vaudreuil-Soulanges souffrant de limitations intellectuelles, physiques et mentales par la réparation de bicyclettes usagées, a démontré un intérêt à collecter les bicyclettes sans frais dans le réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC et la politique québécoise de gestion des matières résiduelles du ministère favorisent le réemploi avant le recyclage, selon le principe des 3RV-E (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination);

CONSIDÉRANT QUE la collecte de bicyclettes aux écocentres n'engendrera aucun coût, ni frais à la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 18-09-12-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à **signer** une entente à long terme avec l'organisme Zèbre Rouge pour la collecte, la réparation et le réemploi des bicyclettes recueillies dans le réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

10.4.2 ÉCOCENTRE DE VAUDREUIL-DORION - ENTENTE AVEC LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL POUR LA COLLECTE DE VÊTEMENTS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'objectif des écocentres d'optimiser le taux de valorisation des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif, le Centre d'action bénévole l'Actuel, a pour mission d'offrir du soutien aux personnes seules, isolées ou en perte d'autonomie sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges depuis plus de 30 ans et offre le service d'installation et de collecte de contenants de dons caritatifs pour la revente et valorisation de vêtements;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole l'Actuel est autorisé par la ville de Vaudreuil-Dorion pour l'implantation et l'exploitation de contenants de dons caritatifs;

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-30-31 adoptée par la MRC le 30 août 2017 autorisant la collecte du textile à l'écocentre de Vaudreuil-Dorion par un organisme local afin de permettre la valorisation et/ou le recyclage;

CONSIDÉRANT QUE la collecte de vêtements aux écocentres n'engendrera aucun coût, ni frais à la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 18-09-12-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC à **signer** une entente à long terme avec le Centre d'action bénévole l'Actuel pour la collecte de vêtements et autres biens récupérés dans le contenant de l'organisme à l'Écocentre de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 437-48

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-48 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 437 afin de créer les zones H-322 et H-323, de modifier les limites de la zone P-314 et de modifier la grille des usages et normes pour la zone C-405;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 437-48 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 18-09-12-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 437-48 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE - RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2018-03 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2007-04 et le Règlement de zonage numéro 1991-18 afin d'intégrer les normes relatives au cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 2018-03 de la municipalité de Rivière-Beaudette indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 18-09-12-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 2018-03 de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.



12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1 FLEURY MICHON - PROJET DE PÔLE AGROALIMENTAIRE : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un bref retour sur la mission effectuée à Pouzauges en France concernant le projet de pôle agroalimentaire de Fleury Michon dans la ville de Rigaud. Il informe que l'objectif de revenir de ce voyage avec une entente signée a été réalisée puis il procède à la lecture de ladite entente qui concerne un projet de construction de logements abordables. Monsieur Bousez félicite l'excellent travail des participants à cette mission, soit messieurs Raymond Malo, Simon Bellemare, Hans Gruenwald et Luc Boyer ainsi que mesdames Joanne Brunet et Chantal Lemieux.

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe qu'il y a volonté d'un maillage entre la Communauté de commune de Pouzauges et la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Des démarches sont actuellement entreprises avec la coopération franco-québécoise des Relations internationales et Francophonie Québec pour l'obtention de subventions.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, demande si la problématique avec Hydro-Québec concernant l'alimentation en électricité pour les nouvelles entreprises désirant s'installer sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges sera traitée prochainement. Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que des démarches ont été entreprises et qu'Hydro-Québec doit être convoquée à rencontrer le conseil de la MRC pour expliquer son plan d'approvisionnement pour le territoire de Vaudreuil-Soulanges.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, dit être déçue de ne pas être consultée lors de problématique telle qu'Hydro-Québec. Elle invite les maires et leur municipalité à adresser toute problématique auprès de leur députée.

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 18-09-12-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 50.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier